Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20261119-26_56-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

Le dix-neuf novembre deux mil vingt-six, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le dix novembre deux mil vingt-six et sous sa présidence.

THÈME : MÉDIATHEQUE N°26.56
Objet : Opération de désherbage

Date convocation
10 novembre 2026

Conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Procuration : 4

Votants : 15

Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents
Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Valérie BOISGERAULT
Mary DUPONT
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Florence ROUVRAIS
Gilbert COMMEUREUC
Stéfan MAIDANATZ

Excusé(e)(s)
Candice BROWN donne procuration à Céline MANDARD
Mickaël DELOURME donne procuration à Mary DUPONT
Christophe DUVAL donne procuration à Véronique LETARD
Olivier CESBRON donne procuration à Jean-François BOHANNE

Secrétaire séance
Florence ROUVRAIS est désignée secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1311-1 et L. 2121-29,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2141-1 et L. 3212-4,
Considérant que pour proposer au public des collections attractives, pertinentes et actualisées, la commune de Saint-Onen-la-Chapelle est amenée à sortir de ses collections, les ouvrages abimés, au contenu obsolète ou ne correspondant plus à la demande des usagers,
Considérant que cette opération, appelée désherbage, est nécessaire au bon fonctionnement des médiathèques,
Considérant que les ouvrages appartiennent au domaine public et qu'ils doivent être déclassés,
Considérant que certains ouvrages compte-tenu de leur état ne peuvent être ni donnés, ni vendus,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir autoriser le désherbage des documents de la médiathèque de la commune et d'autoriser la destruction des ouvrages désherbés.

Le Conseil Municipal, vu le rapport, après en avoir délibéré, décide :

Article 1er :
D'autoriser le déclassement des documents suivants provenant de la médiathèque communale :
- Documents en mauvais état,
- Documents au contenu obsolète,
- Documents ne correspondant plus à la demande des usagers.

Article 2 :
De préciser que la liste des ouvrages concernés sera dressée chaque année et conservée par l'agent de la médiathèque.

Article 3 :
De préciser que sur chaque document concerné sera apposé un tampon indiquant que le document n'appartient plus aux collections des bibliothèques.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20261119-26_56-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

Article 4 :
D'autoriser la destruction des documents jugés en mauvais état, et, dans la mesure du possible, de les valoriser comme papier à recycler.

Article 5 :
De donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Maire,
Jean-François BOHANNE

Date convocation
10 novembre 2026

Conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Procuration : 4

Votants : 15

Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents
Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Valérie BOISGERAULT
Mary DUPONT
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Florence ROUVRAIS
Gilbert COMMEUREUC
Stéfan MAIDANATZ

Excusé(e)(s)
Candice BROWN donne procuration à Céline MANDARD
Mickaël DELOURME donne procuration à Mary DUPONT
Christophe DUVAL donne procuration à Véronique LETARD
Olivier CESBRON donne procuration à Jean-François BOHANNE

Secrétaire séance
Florence ROUVRAIS est désignée secrétaire de séance